

De : M. Armand	A : Stagiaire comptable
Date : 1 ^{er} octobre	
Objet : Procédure relative à la vente de véhicules neufs	
Note interne	
La procédure concernant la vente de véhicules neufs est la suivante : Le garage n'a pas de stock de véhicule. Dès qu'un client commande un nouveau véhicule, le garage l'achète immédiatement auprès du fournisseur Peugeot. Trois acteurs sont concernés : • un acteur externe : le client, • deux acteurs internes : Le commercial et la secrétaire comptable. Le déclenchement du processus est la demande d'achat d'un client. Le commercial lui fait une offre et établit un devis dans le PGI. Deux cas se présentent alors : • Le client refuse le devis et la procédure s'arrête. • Le client accepte le devis et le commercial génère le bon de commande à partir du devis, édite la commande pour que le client la signe et effectue une demande d'achat du véhicule auprès du fournisseur Peugeot (le processus d'achat du véhicule est traité dans une autre procédure). À la commande, le client doit verser un acompte. L'enregistrement comptable de ce paiement est réalisé par la secrétaire comptable après contrôle du bon de commande. À la réception du véhicule par le fournisseur Peugeot, le commercial génère le bon de livraison à partir du bon de commande dans le PGI, puis génère la facture à partir du bon de livraison. Il contacte le client pour que celui-ci puisse prendre possession de son nouveau véhicule. Lorsque le client récupère son véhicule, il effectue le règlement du solde à partir de la facture qu'on lui a remise. La secrétaire comptable effectue un contrôle comptable entre la facture, le bon de livraison et le paiement. Elle saisit le règlement dans le PGI et vérifie que le compte client est bien soldé.	